

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 novembre 1968.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la codification des textes législatifs  
relatifs aux tribunaux administratifs,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SENAT

(renvoyé à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 23 novembre 1968.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant la codification des textes législatifs relatifs aux tribunaux administratifs, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 21 novembre 1968.

Le Premier Ministre,

*Signé :* MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4° législ.) : 365, 435 et in-8° 53.

Tribunaux administratifs. — Codification.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Les dispositions législatives relatives à l'organisation et au fonctionnement des tribunaux administratifs ainsi qu'à la procédure devant ces juridictions feront l'objet d'une codification par décret en Conseil d'Etat pris après avis de la Commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires. Ce décret apportera aux textes en vigueur les adaptations de forme rendues nécessaires par le travail de codification, à l'exclusion de toute modification de fond. Il pourra être procédé tous les ans, et dans les mêmes conditions, à l'incorporation dans ce code des textes législatifs modifiant ou complétant certaines dispositions de ce code sans s'y référer expressément.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 novembre 1968.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.